

**GRILLE DES SALAIRES DE LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE AU 1^{ER}
AVRIL 2022, INCLUANT LES 1.50 % DE REVALORISATION DE LA GRILLE DE 2019**

**En attente d'extension, ces salaires s'appliquent aux organisations patronales
adhérentes des organisations signataires : UPC, SPI, API.**

Annexe 1 du Titre II

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base et 4 heures majorées de 25%.

Fonctions	Salaire minimum garanti
1er assistant à la distribution des rôles cinéma	1 436,49 €
1er assistant costume cinéma	1 354,66 €
1er assistant décorateur cinéma	1 392,39 €
1er assistant monteur cinéma	1 078,74 €
1er assistant opérateur cinéma	1 321,56 €
1er assistant réalisateur cinéma	1 436,49 €
2ème assistant décorateur cinéma	1 267,82 €
2ème assistant monteur cinéma	516,32 €
2ème assistant opérateur cinéma	1 027,37 €
2ème assistant réalisateur cinéma	1 027,37 €
3ème assistant décorateur cinéma	491,74 €
Accessoiriste de décor cinéma	1 229,76 €
Accessoiriste de plateau cinéma	1 229,76 €
Administrateur adjoint comptable cinéma	1 027,37 €
Administrateur de production cinéma	1 321,56 €
Animatronicien cinéma	1 229,76 €
Assistant au chargè de la figuration cinéma	491,74 €
Assistant bruiteur	1 297,03 €
Assistant comptable de production cinéma	491,74 €
Assistant effets physiques cinéma	1 235,27 €
Assistant maquilleur cinéma	1 020,71 €
Assistant mixeur cinéma	1 297,03 €
Assistant monteur son	1 078,74 €
Assistant opérateur du son cinéma	1 235,27 €
Assistant scripte cinéma	491,74 €
Auxiliaire de réalisation cinéma	491,74 €
Auxiliaire de régie cinéma	491,74 €
Bruiteur	2 067,45 €
Cadreur cinéma	1 704,82 €